



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 80590

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les télédéclarations des accidents du travail. En effet, environ 215 000 accidents du travail sur un total de 1 429 132 (soit 15 %) ont été déclarés directement en ligne auprès de l'assurance maladie par les entreprises en 2009. Malgré la constante augmentation de ces télédéclarations, le ratio demeure faible alors que ce moyen allie rapidité et efficacité. Elle lui demande quelles pistes sont à l'étude afin de sensibiliser les entreprises - et notamment les entreprises issues de secteurs où le nombre d'accidents du travail est potentiellement élevé : le travail temporaire, l'action sociale et les services de nettoyage - à ce mode de déclaration.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80590

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6280

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)